



CLASSIQUES
GARNIER

SIMIZ (Stefano), « Les évêques de l'Est de la France et la prédication entre 1660 et 1720 », *Revue Bossuet Littérature, culture, religion*, n° 10, 2019, p. 91-108

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09798-3.p.0091](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09798-3.p.0091)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2019. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

SIMIZ (Stefano), « Les évêques de l'Est de la France et la prédication entre 1660 et 1720 »

RÉSUMÉ – L'idée d'une parole épiscopale puissante est un lieu commun vérifiable avant 1650. Pourtant les prélats de l'Est ici présentés, fin xvii^e siècle, même s'ils s'expriment parfois au cœur de l'action pastorale, ne sont plus que des locuteurs intermittents. Qu'à cela ne tienne, en stimulant la prédication, en veillant à sa constante qualité ils rendent possible l'adage de Camus affirmant : "une autre fonction principale à l'Evesque, c'est la prédication, soit par soy-mesme, soit par autrui".

MOTS-CLÉS – Prédication, évêque, épiscopat, Réforme, évêque prédicateur

SIMIZ (Stefano), « Eastern France bishops and preaching between 1660 and 1720 »

ABSTRACT – The idea of a powerful episcopal voice is a truism that can be dated prior to 1650. However, at the end of the seventeenth century, bishops in Eastern France, while they may at times express themselves at the heart of pastoral action, become mere occasional speakers. Nevertheless, by fueling preaching and ensuring its quality remains constant, they make Camus' adage come true: "Another main function of the Bishop is preaching, either through his own voice or through someone else's".

KEYWORDS – Preaching, bishop, episcopate, Reformation, preaching bishop

LES ÉVÊQUES DE L'EST DE LA FRANCE ET LA PRÉDICATION ENTRE 1660 ET 1720

S'exprimant le jour de la saint François de Sales, Jacques Callou, supérieur du Grand Séminaire, prédicateur devenu aveugle et fort renommé de l'Église rémoise de la fin du XVII^e siècle, exhorte les évêques à être « des trompettes évangéliques, qui doivent espouventés les loups et les chassé de leur troupeau ». Prendre Monsieur de Genève en exemple du *pastor bonis*, lui dont on dit que le loisir consistait justement à monter en chaire, ne relève en rien du hasard, plutôt de la démonstration archétypale. Honorant en une autre occasion la mémoire d'un autre prélat plus ancien, saint Hilaire de Poitiers, ayant vécu au IV^e siècle, le même orateur se réjouit des nombreux modèles d'évêques légués par le passé que le calendrier liturgique permet d'évoquer. Avec eux à leur tête, tous les diocèses ont « des pilotes sages et expérimentés pour la conduite au milieu des tempêtes sans faire naufrage¹ ».

L'idée d'une parole épiscopale d'hier à aujourd'hui plus puissante que toute autre est un lieu commun. Du moins devrait-elle être banale, ce qui n'est peut-être plus vraiment le cas vers 1695-1700 au grand regret de Callou. Il reste que le catholicisme rénové ne cesse de la promouvoir depuis les réformes disciplinaires du XVI^e siècle, avec d'autant plus d'urgence qu'une grande partie de l'opposition protestante se nourrit notamment de l'incorrigible négligence des prélats à accomplir l'un de leurs plus impérieux devoirs d'état. Rien d'étonnant que la conjonction de ces deux réalités – l'espoir d'une prédication fréquente et le procès d'une certaine incurie – ait contribué à entretenir une vision assez floue du rôle exact tenu par les évêques en chaire ou, plus généralement, ait questionné leur rapport à la chaire. Naturellement, le rappel à l'ordre émane parfois des évêques eux-mêmes, à la fois soucieux de faire valoir

1 Bibliothèque Municipale de Reims [désormais BMR], Ms 593, *Recueil de sermons, panégyriques, professions et vêtures*, fol. 105 et 84.

leur autorité et de défendre leur compétence. Contemporain d'un autre « historien » de l'épiscopat plus connu et qui s'est exprimé franchement sur cela, Antoine Godeau, l'ancien évêque de Belley Jean-Pierre Camus compose un traité paru à Paris en 1642 qu'il intitule *Les Fonctions du hiérarque parfait ... tableau de l'Evesque accomply*. Dédié aux « tres illustres et tres reverends pères en Jesus Christ Messeigneurs les Hierarques, Prelats et pasteurs diocésains », ses anciens confrères, l'ouvrage ambitionne de « descrire [leurs] fonctions sacrées et de [leur] representer [leurs] devoirs ». L'auteur fut évêque de 1609 à 1629 avant de se démettre de sa charge, mais sans jamais se couper des réalités diocésaines². S'appuyant sur « trente-deux ans et plus de consécration épiscopale », il se présente comme une « pierre aiguissoire ; qui toute mousse qu'elle est, affine les tranchans ». Il revendique aussi le statut de fidèle interprète des devoirs entendus de « la bouche des oracles d'Italie » (Bellarmin et Federico Borromeo³), plus encore de « l'oracle de la vive voix du B. François de Sales Evesque de Geneve, ce clair miroir des Prelats de nos jours », tout à la fois son « père consecrateur⁴ », son mentor et un modèle. Organisé en quatre parties (prérogatives et excellences, qualités et conditions, autorités et puissances, obligations et fonctions hiérarchiques) le traité, écrit-il en guise d'apostrophe, « vous regarde, Messeigneurs, puisque vous tenez dans la hierarchie le rang de ceux qui par estat doivent perfectionner⁵ ». Pour faire simple, leur charge tient d'abord à deux obligations incontournables : ils doivent prêcher, et doivent assurer le devoir de prédication dans leur diocèse.

Dans le *Dernier discours sur la prédication*, l'abbé Claude Fleury abonde en ce sens et regrette quant à lui la professionnalisation de l'éloquence sacrée, parce qu'elle privilégie des orateurs certes de métier, excellemment

2 Vicaire général de l'archevêque de Rouen, il est même nommé évêque d'Arras en 1651, mais décède moins d'une année plus tard.

3 Sur le cousin du grand Charles (mort en 1584), lui succédant sur le siège archiepiscopal de Milan à la mort du titulaire Visconti en 1595, cf. Paolo Prodi, « Federico Borromeo », in *Dizionario biografico degli italiani*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, vol. 13, 1971. URL consultée le 15 avril 2019.

4 Camus a publié *L'Esprit de saint François de Sales*, Paris, 1641, en 6 volumes, plusieurs fois réimprimé. L'ancien évêque de Belley « s'appelait le fils unique de saint François de Sales, parce qu'il était le seul que l'évêque de Genève eût consacré », précise le prospectus rédigé par Jean-Irénée Dépéry pour la réédition de Paris, Gaume Frères, 1840, p. 5.

5 Toutes les citations tirées de Jean-Pierre Camus, *Les Fonctions du hiérarque parfait, où se voit le Tableau de l'Evesque accomply*, Paris, Gervais Alliot, 1642, préface.

préparés, mais un peu « mercenaires » car étrangers aux troupeaux qu'ils doivent paître au détriment des pasteurs légitimes⁶. Or, et toutes les histoires diocésaines contemporaines insistent sur ce point, la première sédimentation de l'évangile a reposé sur des évêques instructeurs malgré leur sur-occupation. Retrouver cette identité pastorale originelle est aussi nécessaire qu'ajusté à l'histoire. Pour prendre la mesure du défi en jeu, Fleury dresse un simple constat comptable : « qu'est-ce que cinq ou six évêques en un siècle, entre plusieurs milliers d'évêques qui prêchoient par toute l'Église⁷ ».

Pour sillonner partiellement ce champ de la parole épiscopale, nous proposons de suivre au plus près les modalités qui amènent des évêques du Grand Siècle actifs en Champagne et dans les espaces lorrains à prendre la parole en tant que sermonnaire ou à la faire prendre. L'analyse porte certes sur leur exercice oratoire (occasions, types, fréquence), mais également sur ce qui en est dit, ou rapporté. Existe-t-il alors une manière spécifique de prêcher lorsqu'on est premier clerc d'un diocèse, qui plus est sur des frontières politiques et confessionnelles ? Ce sera le point final et ouvert de la réflexion.

6 L'une des difficultés provient de la situation de quasi-monopole que les réguliers, notamment mendiants, occupent dans certaines chaires, prestigieuses comme paroissiales. Fleury entend dénoncer l'idée véhiculée que la prédication était en enfance avant l'avènement des « professionnels de la parole », selon l'heureuse expression du médiéviste Hervé Martin (*Le Métier de prédicateur à la fin du Moyen Âge 1350-1520*, Paris, Cerf, 1988). Cela passe notamment par une revalorisation de l'éloquence sacrée épiscopale. Fleury n'est pas le seul à entretenir une réflexion sur le renouveau de la prédication. Marguerite Haillant, *Fénelon et la prédication*, Paris, Klincksieck, 1969, chapitre II, a tracé un parallèle avec Fénelon, La Bruyère et Bossuet : « Les *Dialogues de l'éloquence* de Fénelon en ce qui concerne la prédication, le chapitre de la *Chaire* de la Bruyère, le *Dernier discours sur la prédication* de Fleury ou encore les comptes rendus des discours synodaux de l'évêque de Meaux exposent, sous des formes différentes, des idées assez proches ».

7 Claude Fleury, *Dernier discours sur la prédication*, [8 déc. 1688.], s. l. n. d., n'est publié qu'au XVIII^e siècle. Nous avons fait usage ici des *Opuscules de M. L'Abbé Fleury, Prieur d'Argenteuil et Confesseur du roi Louis XV, tome second, contenant le Traité du choix et de la méthode des études ... et les Discours sur les libertés de l'Église Gallicane, sur l'Écriture Sainte, sur la Poésie des Hébreux, et sur la Prédication*, Nîmes, P. Beaume, 1780, p. 678-691, citation p. 678.

QUAND L'ÉVÊQUE PRÊCHE

Félix Vialart de Herse est évêque de Châlons en Champagne de 1642 à 1680, succédant à deux Clause (Côme et Henri) dont les biographes aiment à souligner la propension à monter parfois en chaire⁸. S'appuyant sur le témoignage de prêtres de sa maison qui le côtoyèrent plus de vingt ans, son premier biographe, l'abbé Pierre Goujet, le présente en 1738 comme « un modele » de bon évêque, « de bonne heure instruit de la sainteté du ministere auquel il s'est consacré⁹ ». Sachant qu'il rédige après coup l'histoire à venir d'un évêque, un moment de son enfance est retenu comme symboliquement révélateur de l'avènement d'un futur bon prélat. Il s'agit de la visite que rendit François de Sales à sa famille, le savoyard livrant alors une « espece de prophetie » : « Madame, je vous recommande cet enfant [Félix], Dieu a de grands desseins sur lui ». La suite de sa vie n'a de cesse de le prouver, en particulier par un lien voulu évident avec la charge d'éloquence sacrée, très classiquement construit¹⁰. Il avait, dit Goujet, en plus d'un « zele [digne] des pasteurs de la primitive Église », le souci d'imiter trois modèles récents de prélats tridentins, Charles Borromée, François de Sales et l'archevêque de Braga, Barthélemy des Martyrs¹¹.

Or, prêcher ne s'improvise pas, encore faut-il au-delà du goût de parler posséder de réelles aptitudes. Sur cela nous manquons souvent de sources capables d'en témoigner. Influent et très actif archevêque de Reims entre 1671 et 1711, ce dont témoignent ses imposantes archives¹², Charles-Maurice Le Tellier n'a pourtant laissé que quelques

8 Charles Rapine, cf. note 23.

9 Pierre Goujet, *La vie de Messire Félix Vialart de Herse, Évêque et Comte de Châlons en Champagne, Pair de France*, Utrecht, « aux dépens de la Compagnie », 1738, « avertissement », p. 3-4.

10 *Ibidem*, p. 11-12.

11 *Ibid.*, p. 33 (et aussi p. 19). Ces modèles aboutis du bon prélat tridentin sont très classiques. Vialart de Herse aimait les présenter aux séminaristes de son diocèse comme un horizon d'excellence ecclésiastique.

12 Joseph Gillet (Abbé), *Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, étude sur son administration et son influence*, Paris, Hachette, 1881 ; Stefano Simiz, « Administrer un diocèse frontalier et prestigieux : Charles-Maurice Le Tellier, coadjuteur puis archevêque de Reims et ses équipes (1671-1711) », à paraître en 2019 (Classiques Garnier) in Christine Barralis, Frédéric Meyer (dir.), *L'Évêque face à son métier : administrer le diocèse en Lotharingie-Dorsale catholique x^e-xviii^e siècles, actes du colloque international de l'ANR Lodocat, Metz, 2017*.

sermons manuscrits attestant d'une pratique directe de l'instruction. Deux renvoient à une charge de prédicateur du roi exercée à la Cour à la fin des années 1660-début 1670, et un seul à son ministère épiscopal diocésain, en 1676. Les échos qui en sont donnés quant au style ne sont guère élogieux et, dans des *Mémoires* contemporains, le rémois Dallier dénie au prélat les qualités attendues de l'orateur, regrettant le ton de sa voix, sa gestuelle, la brusquerie de ses propos. Alors, Le Tellier mauvais prédicateur, « il est permis de le supposer » surenchérit l'abbé Gillet au XIX^e siècle¹³, trouvant à la lecture de ses sermons plein de défauts, le propos terne et banal, la composition inégale et les longueurs abondantes. En bref, rien de mémorable, même si ajoute-t-il, il s'agissait là d'un défaut d'un jeune sermonnaire, de plus il montrait un certain mérite en imitant son ami et modèle Bossuet¹⁴. C'est différent avec Vialart dont la manière semble tout à la fois simple et efficace, plus directement pastorale. C'est qu'il est passé à bonne école par la fréquentation des futurs Eudistes, avec qui il se fait missionnaire des villes et campagnes « dans quelques-unes de nos Provinces », apprenant à « travailler à leur exemple à la conversion » des pécheurs et des hérétiques¹⁵. Une formation de terrain donc, mais sans obtenir une reconnaissance par le passage dans une chaire réputée, comme c'est parfois le cas pour un futur évêque¹⁶. Reconnu pour son activité orale grâce aux oraisons funèbres prononcées en son honneur en 1697¹⁷, Georges d'Aubusson de la Feuillade, archevêque d'Embrun avant de

13 BMR, Ms 1663, *Mémoires pour servir à l'histoire de Reims* par Dallier, cité par GILLET, Joseph, *Charles-Maurice Le Tellier*, *op. cit.*, p. 303.

14 *Ibidem*, p. 268-269 : « Dans un siècle où l'éloquence de la chaire compta des représentants si illustres, il était assurément difficile d'occuper, en ce genre, un rang digne de remarque. Cependant, s'essayer à suivre, même de loin, ces grands modèles, était déjà un mérite, et ce fut, plus d'une fois, celui de Maurice Le Tellier ». L'archevêque se rend même coupable d'un plagiat à propos de l'oraison funèbre de la Reine d'Angleterre, à peine masqué par une inversion des phrases (p. 294).

15 Pierre Goujet, *La vie de Messire Félix Vialart*, *op. cit.*, p. 14.

16 Antoine Furetière, *Dictionnaire universel contenant tous les mots françois tant vieux que modernes*, t. 3 « P-Z », La Haye-Rotterdam, Arnoult et Rénier, 1690, article « Prescher », p. 219, indique : « Le moyen de parvenir à l'Episcopat, c'est de bien prescher ». Sur la réalité de cette affirmation Cf. Frédéric Meyer, *La Maison de l'évêque*, Paris, Honoré Champion, 2006, p. 83, à propos de la nomination de Daniel de Cosnac, promu après avoir « un peu » prêché devant la Cour en 1654, à la demande de Mazarin.

17 Sur les enjeux du rappel des faits mémorables d'une vie rapportée à l'histoire, voir notamment HACHE, Sophie, « Le style de l'histoire dans l'*Oraison funèbre de Condé* de Bossuet », *Dix-septième siècle*, vol. 245, n° 4, 2009, p. 703-716.

devenir évêque de Metz, est dépeint comme un clerc éloquent¹⁸. Lui rendant hommage à Pont-à-Mousson, le père Duponcet prouve aux auditeurs qu'il possédait tout pour être évêque (on ne le devient pas par hasard), y compris l'art de la rhétorique sacrée : « Ne l'a-t-on pas vû joignant la qualité d'orateur chrétien à la dignité d'Archevêque passer plusieurs fois du thrône pontifical à la chaire de la vérité et toujours persuadé que la parole du pasteur a toujours plus d'effet que celle des autres, comme le lait de la mère est toujours plus profitable à un enfant que celui de toute autre nourrice, faire à son peuple des discours aussi éloquents que solides, aussi instructifs qu'agréables par les ornemens dont il les embellissoit¹⁹ ». Cette qualité innée, il la conserve une fois nommé au siège de Metz. Le Febvre, prédicateur engagée pour l'éloge funéraire prononcé à l'Hôpital Saint Nicolas de cette ville, rappelle aux auditeurs : « vous avez ouy ses sermons, chrétiens mes Frères, c'est tout ce que j'en dois dire pour exciter vos imaginations ; vous jugerez vous-même de l'edification qu'ils auront pu produire²⁰ ».

Espérée parce qu'inhérente à la fonction, toute prise de parole épiscopale est aussi très attendue. Elle manifeste tout à la fois une autorité inspirée, permet de faire entendre une voix naturellement autorisée et attire incontestablement les foules²¹. Il existe différentes manières d'instruire en évêque : les plus fréquentes pourraient être liées aux temps liturgiques bénéficiant d'une fondation (stations d'avent et de carême, différentes octaves, dominicales, fêtes d'importance), toutefois il semble évident que l'évêque n'est pas un locuteur ordinaire des chaires recherchées ou fréquentées. Les mentions prouvant le contraire – c'est à dire au fond une certaine forme de régularité – sont à plus forte raison intéressantes

18 Laurent Jalabert, « Georges de la Feuillade », in Fabienne Henryot, Laurent Jalabert, Philippe Martin (dir.), *Atlas de la vie religieuse en Lorraine à l'époque moderne*, Metz, Serpenoise, 2011, p. 31.

19 *Oraison Funèbre de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Georges d'Aubusson de la Feuillade, archevesque d'Ambrun, evesque des Metz, commandeur des ordres du Roy, conseiller d'Etat ordinaire, Docteur de Sorbonne & Doyen de la faculté de théologie de Paris, cy-devant ambassadeur à Venise et en Espagne. Prononcée à Pont-à-Mousson le 9 juillet 1697, en l'Église du College des Peres de la Compagnie de Jésus et du Séminaire, par le Père Duponcet de la même Compagnie*, Metz, Brice Antoine, MDCXCVII, p. 12.

20 *Oraison Funèbre de Mgr Georges d'Aubusson [...] Prononcée par François Le Febvre, docteur en théologie, curé de la ville de Vic*, Metz, 1697, p. 24.

21 Dans ses *Mémoires sur ce qui s'est passé à Langres depuis 1607 jusqu'à 1624* (BM de Langres, Ms 39, fol. 9v et 42v), Africain Senault rapporte le succès d'affluence des sermons de l'évêque Sébastien Zamet pour la Pentecôte 1618 et la saint Charles Borromée 1620.

à relever. En bon évêque, Vialart exige de ses curés qu'ils fassent le prône à la messe paroissiale ; or quoi de plus efficace que d'illustrer un conseil par l'exemple : « Il s'est acquitté assez long tems lui-même du ministère dans l'Église de Saint Sulpice de Châlons, pendant la maladie du curé qui étoit le père de Paris, chanoine Regulier de l'ordre de St Augustin de la congregation de France et de Sainte Genevieve²² ».

Son verbe, l'évêque le fait plutôt entendre en d'autres occasions, en exerçant la pastorale sur le terrain, notamment lors des visites d'inspection générales. La pastorale directe fournit en effet un cadre propice pour éclairer en pasteur ses fidèles, d'autant plus efficace qu'il est rare et exceptionnel car les paroisses rurales ou périphériques ne reçoivent pas toujours la visite de leur prélat. Gardien du couvent des Récollets de Châlons et auteur aussi d'une histoire des évêques du diocèse, Charles Rapine le fait comprendre à propos d'Henri Clausse : « peut-on sans flatterie dire, que vous seul avez plus réconcilié, & dédié d'Églises, consacré des Autels, ouy des confessions, visité des paroisses, presché, confirmé, communie²³ ». Par deux fois, en 1669 et 1680, Mgr d'Aubusson de la Feuillade fit une tournée sur les marges nord-orientales de sa circonscription messine, une triple frontière politique, confessionnelle et linguistique²⁴. Par exemple, le 10 mai 1680, à Sarrebourg, lieu « qui depuis près de deux siècles n'ayant point vû d'Évêques se croyoient soustraits à leur juridiction²⁵ », il donne une exhortation dès le premier jour aux clercs et aux fidèles sur les motifs de sa venue, puis annonce que le lendemain « nous ferions la prédication le matin vers les neuf heures », suivie de la messe et de l'administration des sacrements de pénitence et de confirmation. Le contenu fut certainement des plus ordinaires, car, dit-il dans son registre, « nous avons monté en chaire et faict un sermon sur le subject de l'evangile du

22 Pierre Goujet, *La Vie de Messire Félix Vialart*, op. cit., p. 38.

23 Charles Rapine, *Annales ecclésiastiques du diocèse de Châlons en Champagne par la succession des Evesques de ceste Église, Com tes de Châlons et Pairs de France*, Paris, 1636, Épître dédicatoire, a iii, et p. 483 et 486.

24 Laurent Jalabert, *Catholiques et protestants sur la rive gauche du Rhin. Droits, confessions et coexistence religieuse de 1648 à 1789*, Bruxelles, Peter Lang, 2009, p. 181-187 ; *Id.*, « Le Duc de Lorraine et le protestantisme des marges de l'Empire », in Julien Léonard, Laurent Jalabert (dir.), *Les Protestantismes en Lorraine, XVI^e-XXI^e siècles*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2019, notamment p. 117-140.

25 *Oraison Funèbre de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Georges d'Aubusson de la Feuillade [...] par le Père Duponcet*, op. cit., p. 15-16.

jour, troisième dimanche d'après Pâques ». On en sait un peu plus à Bouquenom le 1^{er} juin, où « nous avons ensuite presché sur le sujet de la cérémonie de la réconciliation de ladite église » qu'il venait d'opérer en faveur du culte catholique²⁶.

Restent à envisager toutes les autres circonstances, celles où le prélat instruit sur le ton familial de l'évêque-apôtre. Les témoignages de ce type abondent dans le cadre d'approches biographiques. Ainsi, d'Aubusson prononce « de vives et ferventes exhortations » de piété et de charité dans « de saintes assemblées de l'un et de l'autre sexe²⁷ ». On rapporte à propos de Vialart qu'il passait les fossés de la cité « par une nacelle » pour aller catéchiser de simples enfants d'un village proche de la résidence d'été des évêques²⁸. Conscient de son devoir d'état à l'égard de sa domesticité ou « famille », Vialart « ne passait jamais lui-même un temps plus long sans leur faire quelque conférence sur des sujets propres à les édifier et à les instruire²⁹ ». Tels qu'elles sont proposées, ces prises de parole sont un mélange de diverses modalités, ne se résumant pas à une somme de conseils livrés individuellement et au débotté, mais sont bien un enseignement religieux et spirituel répondant à certaines normes qualifiant une prédication efficace : ils les rassemblaient, « dans sa chapelle » donc dans un lieu sacré et intérieur, « et personne ne pouvoit s'absenter » ; pourtant, ces séances d'explication familière de la parole de Dieu – comprenez familière car rendue formellement et foncièrement abordable pour tout public³⁰ – sur les vérités de la religion, les devoirs, etc. se rapprochent de la conversation christique des évangiles. En effet, une certaine interactivité règne et, si on ne sait s'ils l'interrompaient, en revanche Vialart « les interrogeait pour savoir s'ils comprenoient ». Même constat d'une fine adaptation aux publics chez d'Aubusson de la Feuillade. À la question du comment s'exprimait-il dans les campagnes

26 Jacques Choux, « Journal de la visite de Georges d'Aubusson, évêque de Metz, dans l'archidiaconé de Sarrebourg en 1680 », *Pays lorrain*, 1980-1, p. 13-34.

27 *Oraison Funèbre de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Georges d'Aubusson de la Feuillade [...] par le Père Duponcet, op. cit.*, p. 12.

28 Pierre Goujet, *La vie de Messire Félix Vialart, op. cit.*, p. 38.

29 *Ibidem*, p. 23-24. L'étude sur la famille ou maison de l'évêque, au sens élargi du terme, vue comme un modèle de sainteté, a été renouvelée par Frédéric Meyer, *La Maison de l'évêque, op. cit.*

30 Claude Fleury (Abbé), *Dernier discours sur la prédication, op. cit.*, a ii, rappelle « que c'estoit donc à dessein [que St Augustin] s'abbaissait dans ses sermons pour s'accommoder à la portée de son peuple ».

pour se faire comprendre, on répond « avec toutes les insinuations qu'il faut à des esprits rudes et grossiers et en des termes proportionnez à leur intelligence³¹ » !

QUAND L'ÉVÊQUE STIMULE LA PRÉDICATION

Auteur d'un des traités majeurs sur la prédication chrétienne ou art de la chaire à la fin du XVII^e siècle, l'abbé Fleury écrivait : « De tout temps le premier devoir des évêques a été de prêcher et il leur est encore recommandé par le concile de Trente³² ». Le « recommandé » est important car il justifie aussi dans la mission de l'évêque un possible passage du locuteur présent au locuteur délégué. C'est une certitude, l'évêque en titre prêche moins, en tout cas moins que d'autres. Qu'à cela ne tienne : ses collaborateurs immédiats y pourvoient et parlent en son nom ou en sa présence. Envisageons désormais le cercle de ceux qui s'expriment à sa place. Ce peut être l'évêque auxiliaire ou le coadjuteur. Sans prêcher, le titulaire du siège peut assister aux sermons d'autrui, de ses principaux collaborateurs, et sa présence alors amplifie l'instruction donnée par une autre bouche. Vialart a pu donner quelques exhortations lui-même, mais il assiste surtout à certaines conférences données en faveur de ses prêtres curés au séminaire, aux discours d'ouverture et de clôture lors de la grande mission de Châlons, ou écoute prêcher son suffragant, l'évêque d'Olonne, lors de la visite importante de six paroisses de l'abbaye de Montier-en-Der, qui se prétend exemptée du droit de visite.

L'absence d'un évêque résident jusqu'au milieu des années 1660 à Metz a, par force, conduit à s'appuyer sur les suffragants et les vicaires généraux, souvent issus du Chapitre. On sait la part prépondérante du séjour messin dans la formation et l'enracinement du jeune Bossuet, prononçant à Metz ses premiers panégyriques et oraisons funèbres. Anne-Élisabeth Spica a largement évoqué l'implication oratoire du chanoine

31 *Oraison Funèbre de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Georges d'Anbusson de la Feuillade [...] par le Père Duponcet, op. cit., p. 12-13.*

32 Claude Fleury (Abbé), *Dernier discours sur la prédication, op. cit., p. 391.*

et Grand archidiacre de 1652 à 1659³³ ; quant à Julien Léonard, il s'est attardé sur la controverse avec Paul Ferry³⁴. Si l'évêque prêche moins, en revanche, il s'applique strictement à contrôler l'ensemble de la prédication sur ses territoires. Il intervient souvent dans le processus de désignation des stationnaires en particulier pour les trois grands temps d'instruction donnés dans l'église-mère du diocèse (Avent, Carême, Octaves du Saint-Sacrement), intrusion qui explique de fréquents conflits d'autorité avec un Chapitre estimant que le devoir lui incombe car la chaire de la cathédrale est sienne. À Reims, les sources relatent quelques tensions entre 1610 et 1720 réglées par des arrangements ponctuels et pragmatiques. On accepte le candidat de l'évêque à titre exceptionnel, puis on officialise la pratique d'une nouvelle manière de procéder entre les deux pouvoirs : le Chapitre garde l'initiative en proposant une liste des orateurs potentiels, laquelle est soumise au prélat pour un choix définitif. Un tel règlement est significatif de l'épiscopalisme triomphant du temps³⁵. C'est par le biais d'une constitution négociée que l'évêque de Toul, Thiard de Bissy, entre également dans le jeu de la désignation et du financement conjoint des orateurs de la station de carême en 1699. S'il ne paie que le tiers de la somme dépensée, il parvient à imposer une nouvelle règle de fonctionnement, par le jeu d'une alternance des désignations un an sur deux³⁶. De même, la figure du chanoine théologal offre un autre jeu possible avec les chanoines. Titulaire d'une prébende canoniale, chargé d'instruire en théologie les jeunes postulants ou novices, il est encore investi d'une mission de prédication régulière en chaire, estimé à une trentaine de sermons annuels. Cet homme est donc choisi en grande partie pour son talent de prédicateur et il est la voix de l'Église locale, en particulier celle de l'évêque.

Un diocèse est un vaste champ qui ne peut être labouré qu'avec l'aide d'ouvriers nombreux, parmi lesquels les réguliers sont d'indispensables auxiliaires ordinaires. Ce sont aussi de potentiels rivaux et des orateurs libres dont il convient de contrôler la parole. Dans le premier

33 Anne-Élisabeth Spica (dir.), *Bossuet à Metz (1652-1659). Les années de formation et leurs prolongements*, Berlin, Peter Lang, 2005.

34 Julien Léonard, *Être pasteur au XVII^e siècle. Le ministère de Paul Ferry à Metz (1612-1669)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 175-179.

35 BMR, Ms 1778, pièces 8 et 9.

36 Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, G 10, 17 mai 1699 ; Laure Demaël, *Le Chapitre cathédral de Toul de 1630 à 1760*, maîtrise Université Nancy 2, 2005, p. 101.

cas, celui de la collaboration réfléchie, c'est à l'évêque qu'il revient chaque année de désigner les réguliers autorisés à confesser et prêcher. C'est parmi eux qu'est fait le choix des missionnaires intérieurs. Un long et intéressant document châlonnais de 1669 nous montre tout le travail effectué par la Curie épiscopale de Vialart³⁷, et un autre de 1705, rémois, révèle l'application de Camille de Louvois au service de son oncle archevêque³⁸. N'oublions pas que si les désignations peuvent être l'objet d'une rivalité, le contrôle de la parole, qui est aussi celui des contenus, revient en propre au prélat. La matière est ici abondante. Pour s'en tenir au seul exemple de Mgr Le Tellier, mentionnons sa gestion du cas de trois réguliers (deux franciscains – un capucin et un cordelier – et un bénédictin engagé par ces derniers) en 1694 à propos d'autant de sermons prononcés sur saint François d'Assise. Ils s'y sont rendus coupables d'avoir formulé des « louanges excessives » à propos du Poverello, plaçant l'apport du saint au christianisme à égalité de celui du Christ. Exagérément flatteur, le bénédictin est allé jusqu'à évoquer en lui le « frère utérin » de Jésus³⁹ ! La querelle dite janséniste et/ou rigoriste, est une autre forte occasion de surveiller les propos en chaire. Dès 1653, date de l'affaire du Formulaire, Vialart « enjoignit à tous ses curés et aux supérieurs de Maisons Religieuses, d'empêcher que les prédicateurs ne traitassent dans leurs sermons aucune matière contentieuse⁴⁰ ». Son confrère de Troyes François Mallier du Houssay fait de même en 1672, au temps de la paix clémentine⁴¹. Enfin, que dire de la lutte née autour de la bulle *Unigenitus* (1713) dont une grande part est pastorale, prenant les oreilles des auditeurs pour témoins⁴². Dans toutes ces circonstances, le prélat agit au nom de la paix de l'Église combinée à celle de l'État, et en défenseur d'une bonne ligne doctrinale pour son diocèse. Le souci d'amplifier l'offre en sermons, qui correspond à celui de saturer l'espace comme le calendrier, n'est pas étranger aux prélats. Désireux de donner des rendez-vous supplémentaires et de contrer les

37 Archives départementales de la Marne, G 98, *Ecclésiastiques approuvez pour confesser et prêcher*, 1669.

38 BNF, Ms fr. 20 713, fol. 10.

39 *Rétractations faites par ordre de Monseigneur l'Archevêque Duic de Reims, de trois sermons prêchés à Reims en l'honneur de saint François et de la Portioncule*, Reims, s.e., 1694.

40 Pierre Goujet, *La Vie de Messire Félix Vialart*, op. cit., p. 88.

41 Archives départementales de l'Aube, G 42, ordonnance du 3 décembre 1672.

42 Sur la bataille en chaire et ses prolongements tout au long du XVIII^e siècle, voir Stefano Simiz, *Prédication et prédicateurs en ville*, op. cit., p. 292-304.

prêches calvinistes d'une partie de la cité, d'Aubusson de la Feuillade fonde « deux prédicateurs » de plus à Metz, un pour l'Avent l'autre pour le Carême, ceci dans les paroisses de Saint-Simplice et de Saint-Martin, au motif de fidèles « qui ne pourroient pas assister aux sermons de la cathédrale ». Les quartiers concernés sont aussi des lieux de coexistence ou de contacts entre Réformés et Catholiques. Instituées au début des années 1680, elles sont rapidement accompagnées par la désignation d'autres sermonnaires fixes « qui prêchassent en tout temps, comme en Avent et en Carême », le tout participant clairement du souhait manifeste de l'évêque d'étouffer afin de mieux l'effacer le calvinisme local, dès avant la révocation de l'Édit de Nantes (1685)⁴³.

Même s'il est important et accapare une grande partie de l'attention des prélats, le terrain du combat confessionnel à peine décrit n'est que la partie émergée d'un ensemble plus vaste d'instructions, empruntant d'autres canaux et révélant d'autres richesses. N'oublions pas en effet que l'évêque possède bien d'autres outils pour enseigner et guider, notamment une foulditude de règlements imprimés dont il est l'auteur, depuis le Rituel jusqu'aux fréquents mandements et ordonnances, sans omettre la tenue des synodes décanaux et les conférences ecclésiastiques⁴⁴. À titre d'exemples, les mandements rédigés en vue de la tenue des jubilé au sein du diocèse ne sont-ils pas des mini traités sur la pratique si utile que les prédicateurs eux-mêmes sont les premiers à les utiliser comme base de leur propre enseignement en chaire. Aux côtés des publications spécialisées destinées aux orateurs, comme la Bibliothèque de Vincent Houdry, et des recueils de sermons clés en main dont ils autorisent la diffusion et encouragent la possession par leur *presbyterium*, les prélats œuvrent constamment à élever la qualité des sermons, homélies et prênes.

⁴³ *Ibidem*, p. 52.

⁴⁴ Ce chantier de l'instruction ordinaire de l'évêque d'Ancien Régime reste encore à étudier, à l'image de ce que fit Claude Savart pour la période contemporaine : « Deux siècles d'enseignement épiscopal. Les lettres pastorales des archevêques de Paris, 1802-1966 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 2000/216, p. 119-184. L'influence directe des prélats va certainement au-delà de la simple norme.

PRÊCHER AUX « FRONTIÈRES »
POLITICO-CONFESSIONNELLES

Il ne faut pas entendre ici trop strictement le mot *frontière* uniquement comme une réalité politico-juridique, séparant des espaces d'obédience différentes – sans quoi, la prise de parole du prélat serait plus liée au pouvoir temporel qu'à sa mission spirituelle. Le sens à donner ici au terme *frontière* est plus vaste, en particulier au cours de ces décennies marquées par une lutte pastorale sans merci engagée sur les frontières confessionnelles, existante ou imaginées, avec les Réformés, tant par la controverse qu'en faisant usage d'une pastorale de reconquête catholique⁴⁵. La frontière, c'est enfin ces barrières intérieures à chaque personne ou communauté, dressées pour ne pas entendre les commandements émanant du premier clerc, ou accompagner ses intentions pastorales. Faire accepter sa volonté peut ainsi obliger à ne plus médatiser sa parole, mais à reprendre directement la main afin de la propager.

À l'extrême fin de son discours sur la chaire, La Bruyère écrit comme en résumé : « Quel plus beau talent que de prêcher apostoliquement⁴⁶ ! ». Appliquée à un évêque, cette maxime prend un sens d'autant plus grand. En effet, l'évêque n'appuie-t-il pas son autorité sur une lignée de prédécesseurs et sur l'apostolicité de son siège ? En somme, par tradition et par définition, un évêque prêche toujours en apôtre et, pour ainsi dire, en évangéliste. Rien d'étonnant à ce que sa parole soit sinon prophétique, du moins kérigmatique, donc proclamation à la fois solennelle, forte et délivrée avec autorité ! Vialart de Herse en offre une illustration. La documentation nous révèle un évêque singulièrement en colère alors qu'il s'exprime devant les paroissiens de Marson en 1660. La très ferme admonestation adressée aux fidèles trouve sa source dans le rapport négatif fait par les missionnaires chargés de préparer le terrain

45 Nous ne développerons pas ici la pastorale militaire déployée par les évêques frontaliers, celle d'une instruction aux garnisons alors en train de se constituer. Sur cette question, nous renvoyons à Laurent Jalabert, Stefano Simiz (dir.), *Le Soldat face au clerc. Armée et religion en Europe occidentale (XV^e-XIX^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016.

46 Jean de La Bruyère, « De la chaire », n° 30, *Les Caractères*, édition Paris, Flammarion, 1880 (disponible en wikisource), p. 341.

préalablement à sa venue. L'acte d'autorité ne fait ici aucun doute, il est même la raison d'être de ce court et très exceptionnel discours :

Je viens ici de la part de Dieu pour vous dire que vous vous êtes moqués de sa parole, qui vous a été annoncée trois ou quatre fois par des missionnaires que je vous ai envoyés ; et moi qui suis venu pour vous confirmer ce qu'ils vous ont dit, au lieu de vous convertir, vous vous êtes endurcis dans le mal ; je vous avertis pour la dernière fois, de la part de Dieu⁴⁷.

Dans les régions nord-orientales de son domaine – parfois même au-delà lorsqu'il s'autorise des incursions dans d'autres diocèses, tel celui de son métropolitain de Trêves –, le messin Georges d'Aubusson de La Feuillade agit tout à la fois en agent royal et en pasteur soucieux de reconquête spirituelle, souhait combiné au besoin de soulager des fidèles catholiques parfois placés en situation minoritaire, voire très isolés. Dans l'adversité, l'évêque se positionne en tant que pasteur principal notamment lors de la seconde visite générale de 1680. Il demande aux autorités luthériennes ou calvinistes des localités de le laisser « faire nos fonctions pour elles par la prédication de la parole de Dieu et par l'administration des sacrements⁴⁸ ». Lui aussi légitime sa démarche comme pleinement apostolique. Mais dans ce domaine, le plus marquant des sermons est celui prononcé par Le Tellier à la paroisse de Sedan le 29 juin 1676, jour de la fête de saint Pierre, une date en rien anodine⁴⁹.

Rappelons d'abord que Sedan est une principauté intégrée assez récemment au royaume de France (1642), et confiée pour le spirituel à l'évêque de Reims. Précisons ensuite que la cité en grande partie calviniste – au contraire de la proche Charleville, bastion du catholicisme rénové et fondée en 1608⁵⁰ – est encore le siège d'une célèbre Académie dans laquelle exerce notamment Pierre Jurieu⁵¹, dotée de pasteurs réformés de qualité et bien formés. En 1676, en pleine Guerre de Hollande et

47 *Mémoires de l'Abbé Maurel*, Bibliothèque d'Histoire du protestantisme, Ms 674, fol. 15.

48 Jacques Choux, « Journal de la visite de Georges d'Aubusson », art. cité.

49 BMR, Ms 595, *Sermon que j'ay presché à Sedan le 29^e Juin 1676, feste de Saint Pierre*, fol. 37 et suivants. Le discours est amplement cité par Gillet, auquel nous recourons.

50 Voir *La Première Moitié du XVII^e siècle dans le territoire actuel des Ardennes*, Solange Bidou (dir.), Charleville-Mézières, Archives départementales des Ardennes, 1992.

51 Le célèbre pasteur, théologien et pamphlétaire doit quitter la cité des bords de Meuse puis le Royaume de France pour le Refuge de Rotterdam en 1681. Pierre Bayle aussi exerça à Sedan (Aurélien Behr, *Sedan, enjeu international et confessionnel, 1520-1685*, Paris, SHAS-D. Guéniot, 2016).

dans un moment d'endiguement contraint du calvinisme en France, Le Tellier prend sur lui de composer puis de prononcer un sermon en tout point crucial. Il y interpelle une population mélangée se composant des pasteurs tenus de l'écouter, des huguenots trompés à ses yeux, enfin des catholiques heureux de pouvoir s'appuyer sur la visite de leur pasteur légitime.

Pour commencer, Charles-Maurice Le Tellier réfléchit sur le statut du bon prédicateur, qui doit être inspiré – les pasteurs réformés en conviennent –, pourtant il ne peut se désigner lui-même. L'archevêque ne se contente pas de dire en effet qu'il revient à l'Église de le choisir, mais il légitime sa prise de parole comme celle d'un vrai disciple du Christ. Jésus a en effet dit à ses apôtres « quand vous prêchez sur ma mission et sur mes ordres, je ne vous laisse pas l'usage de vos langues, pas même celle de vos esprits [...] sans savoir comment vous êtes animés de l'Esprit de mon père [...]. Merveille, que sous l'accent de vos voix, poussant la sienne même, je fasse parler un Dieu par la bouche des hommes ». Or, « ces marques de l'Esprit » se reconnaissent « dans les différents prédicateurs qui vous annoncent l'Évangile », à des fruits très nets : « l'Esprit de Dieu est un et ne sème pas la division [...] simple et évite toute doctrine captieuse [...] immuable et rend toute nouveauté suspecte [...] ferme et inflexible ». Défenseur de la doctrine catholique qu'il présente comme inchangée et fermement attachée aux évangiles, à la tradition apostolique et patristique (au contraire des diverses « sectes » dénoncées depuis Tertullien), Le Tellier ne s'exprime ni en controversiste mobilisé pour un combat ponctuel, ni en missionnaire de passage, mais en évêque et en métropolitain à qui Dieu a confié la conduite de deux troupeaux.

« La doctrine de Calvin est celle qui s'est universellement répandue dans tout le royaume, quoique ma province doive éternellement pleurer le malheur qu'elle a eu de le nourrir en son sein⁵² ». Il rappelle sa première venue à Sedan au temps de sa coadjutorerie (1668-1671), « la première fois que j'entrai dans cette ville, quoique je ne fusse encore que destiné au gouvernement de vos âmes, je ne pus m'empêcher, par la part que je commençais à y prendre, de vous regarder comme un pilote étonné du débris et du danger de son vaisseau ». Il enchaîne en déclarant : « Mais,

52 *Ibid.*, p. 295. Le diocèse de Noyon où naquit Jean Calvin en 1509 est en effet suffragant de Reims.

présentement que étant chargé de la conduite de cette vaste métropole, je le suis de la vôtre, je vous regarde comme un père affligé du désordre de sa famille [...] comme un pasteur sensiblement touché de la division de son troupeau⁵³ ».

Il assoit son ministère d'abord sur les actions de saint Pierre qui « prêcha désarmé comme moi, et aussi faible que je le suis ; et néanmoins, par la force du même esprit qui soutient son courage, il s'en rendit maître [de Rome] » – « je vois dans l'enceinte de vos murs une petite image de Rome » précise-t-il – puis sur celles de saint Paul. Le célèbre converti de Damas disait en effet *ego sum haeres Apostolorum*, alors Le Tellier s'inscrit à sa suite : « je suis le successeur de saint Paul qui disait à ses disciples : Anathème à celui, quand même ce serait un ange, qui vous annoncera une autre doctrine que la mienne ». Les conséquences de ces patronages traversant les siècles sont dès lors simples à formuler aux trois groupes d'auditeurs précédemment nommés. Aux pasteurs et prédicateurs protestants

qui n'ont pas ma mission ? De quel droit usurpent-ils mon ministère ? [...] disposent-ils] de mon bien comme s'il leur appartenait. Dites-moi, prédicateurs qui prétendez partager avec moi mon troupeau qui vous êtes, d'où vous venez, et quand vous avez commencé. Faites-moi l'histoire de vos églises. Comptez-nous le nombre de vos prédécesseurs ; remontons jusqu'à la source, et faites-nous voir que le premier de vos pères a été Apôtre de Jésus-Christ, ou l'un de ces hommes apostoliques qui les avaient fréquentés⁵⁴.

Comme il sait que c'est là « chose impossible », il lui reste à infirmer leur rejet total de toute apostolicité et historicité des sièges : depuis les origines, par le sang des premiers martyrs, la sainteté des anachorètes-ermites, enfin par l'action de « tant de grands évêques » la flamme de la foi a vécu sans interruption. Il en conclut avec gravité : « cette église est mon héritage ; j'en suis en possession depuis plus de quinze siècles. Cent illustres prédécesseurs, qui par une succession incontestable et suivie jusque à moi, sans aucune interruption, ont été assis devant moi dans ma chaire, sont autant de témoins irréfutables de cette vérité⁵⁵ ».

La seconde conséquence concerne les « pauvres peuples égarés », « une portion du troupeau que Dieu m'a confié ». Il les regarde comme « bien

53 *Ibid.*, p. 296.

54 *Ibid.*, p. 297-298.

55 *Ibid.*, p. 297.

à plaindre, de se trouver, par leur naissance, comme embarqués dans l'erreur », ce malgré eux. Prendre soin d'eux et les ramener dans la bergerie commune relève de son devoir car « ils sont sans doute moins coupables que les auteurs de la séparation », leurs guides accusés d'ambition et de mensonge. Quelques années plus tard, en 1682, il prononce une très intéressante allocution à l'occasion de la conversion de Jacques Fremin, un notable rémois, disant : « je ressens aujourd'hui par la miséricorde de Dieu, la joie du pasteur de l'Évangile, qui, ayant égaré une de ses brebis, a la consolation de la retrouver ». Toutefois, il ne peut agir seul et, outre son *presbyterium*, il invite les catholiques à développer un esprit de charité à l'égard des frères séparés : la méthode préconisée est celle de la douceur et de l'exemplarité des comportements « la force du bon exemple » car « au lieu de censurer leurs mœurs, appliquez-vous à réformer les vôtres ». Combattre l'hérésie, oui, mais « sans l'esprit de violence et d'aigreur⁵⁶ ».

« Sa vertu était une prédication efficace » affirme Goujet à propos de Vialart de Herse. L'expression, certes convenue avec son équivalente de « prédication muette⁵⁷ », a néanmoins le mérite de nous rappeler que l'évêque de la fin du XVII^e et du début XVIII^e siècle est un pasteur administrant son diocèse et son *presbyterium*, bien plus qu'un prédicateur en action, sans que cela soit un frein absolu à une pédagogie personnelle. Il instruit désormais plus par ses actes relayés par l'imprimé que par sa bouche. Camus l'exprimait très directement : « Une autre fonction principale à l'Evesque, c'est la prédication, soit par soy-mesme, soit par autrui ». Le sentiment qui domine est même celui d'une grande rareté des prises de parole, à tel point qu'ils sont peu nombreux à être vraiment prédicateurs et, sur ce point, à faire leur devoir⁵⁸. L'époque, que Stéphane Gomis qualifie de moment où travaille « une administration dont l'organisation [...] maintenant arrivée à maturité⁵⁹ » est clairement

56 Joseph Gillet (Abbé), *Charles-Maurice Le Tellier, op. cit.*, p. 301-303.

57 Cette expression s'emploie aussi à propos des instructions véhiculées par l'imprimé, les livres de dévotion et de piété. En voir les usages au XVI^e (Jean-Marie Le Gall, *Les Moines au temps des Réformes, France (1480-1560)*, Seyssel, Champ vallon, 2001), puis XVII^e-XIX^e siècles (Philippe Martin, *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, Cerf, 2003).

58 Isabelle Brian estime à moins de dix les évêques prédicateurs français au temps de Jean-Baptiste Massillon (« Les évêques contemporains de Massillon et la prédication », in Stéphane Gomis (dir.), *Les Évêques des Lumières. Administrateurs, pasteurs, prédicateurs*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2015, p. 16.)

59 Stéphane Gomis, « Introduction », *ibid.*, p. 10.

consacrée à la mise en place de vastes équipes coordonnées par des relais efficaces – les vicaires généraux, les doyens – pleinement attachés au premier clerc du diocèse. C'est assez logiquement que ce dernier se libère de l'exercice direct de la chaire, le déléguant solidement, l'orientant même en faveur d'autres estimés et reconnus pour leurs compétences.

Mais pour ceux qui nourrissent encore un goût personnel à l'idée de prêcher ? Leur zèle reste louable et historiquement irréprochable. Le chanoine troyen Marie-Nicolas Desguerros soulignait bien cela en 1637, paraphrasant presque l'apologète du catholicisme tridentin, l'historien et théologien Cesare Baronio, pour qui « il n'y a personne qui ait presché la foy, annoncé la vérité du Fils de Dieu, et basti des Églises, sinon ceux que S. Pierre, ou ses successeurs, ont constitué Evesques et Prestres⁶⁰ ». Pourtant, un demi-siècle plus tard, un évêque prédicateur étonne. Reprenons à ce propos un avertissement donné par M. de Tronson, troisième supérieur général de la Compagnie de Saint Sulpice, à l'un de ses dirigés, l'évêque de Limoges (1676-1695) Louis de Lascaris d'Urfé. Il lui confirme que « [ses] prédications et [ses] prênes sont ses occupations pastorales, et pourvu qu'elles ne vous emportent point trop de temps, qu'elles ne fassent point demourer en arrière d'autres affaires plus pressées et qu'elles n'intéressent point votre santé, je ne doute que Notre Seigneur n'y donne beaucoup de bénédictions ». Gare toutefois à ne pas s'y perdre car, un évêque ne pouvant être un plagieur – pratique pourtant autorisée – « elles demandent du temps pour se préparer » et on peut songer à avoir « grande démangeaison de parler en public⁶¹ ». Il est vrai qu'un tel cas d'hyperactivité est alors devenu exceptionnel.

Stefano SIMIZ
Université de Lorraine
EA 3945 - CRULH

60 Marie-Nicolas Desguerros, *La Sainteté chrestienne*, Troyes, J.-J. et F. Jacquard, 1637, fol. 1-2.

61 Paul Broutin, *La Réforme pastorale en France au XVII^e siècle*, Paris, Desclée, t. 1, 1956, p. 355-357.